

De : Maglieri, Sophia <sophia.maglieri@tc.gc.ca>

Envoyé : 7 janvier 2021 09:04

À : St-Gelais, Annie <Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca>

Cc : paryse.turgeon <paryse.turgeon@tc.gc.ca>

Objet : RE: Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier à Québec - 1e série DQ

Bonjour Mme St-Gelais,

Merci pour l'ajout aux correspondances futures.

Nous vous transmettons la réponse à la question posée le 5 janvier 2021 quant à la signalisation à être installée sur les épis pour en signaler la présence de façon sécuritaire en vertu de la Loi sur les eaux navigables canadiennes :

Généralement cette information est déterminée lorsque notre ministère reçoit un avis d'ouvrage. Pour l'instant, des feux de couleur jaune seront probablement requis à chaque extrémité des épis. Ces feux sont généralement montés sur un mat suffisamment haut pour être visibles par tous types de bâtiments et visibles 12 mois par année. Les spécifications seront analysées lors de l'analyse des demandes que notre ministère recevra pour ces ouvrages.

Merci et bonne journée,

Sophia Maglieri

Agente de l'environnement, Affaires environnementales
Transports Canada / Gouvernement du Canada
sophia.maglieri@tc.gc.ca / Tél: 514-347-3958

Environmental Officer, Environmental Affairs
Transport Canada / Government of Canada
sophia.maglieri@tc.gc.ca / Tel: 514-347-3958